

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **92 (1941)**

Heft 2

PDF erstellt am: **01.03.2021**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

quelques hectares de terrain d'un rendement incertain, il nous paraît plus indiqué et plus urgent de « déboiser » d'abord les prés et les champs encombrés d'arbres inutiles qui ne seraient plus même tolérés dans les peuplements forestiers. On n'aura qu'à se féliciter plus tard d'une entreprise aussi utile que productive. Quant aux défrichements de forêts aménagées, ils sont contraires aux intérêts présents et à venir de notre économie nationale.

Wädenswil, le 4 janvier 1941.

Dr. *Ch. Hadorn*.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle 1941, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (compte de chèques VIII 11.645 Zurich) annexé à ce cahier. — Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le caissier : *H. Fleisch*.

COMMUNICATIONS.

A propos d'une revision d'aménagement.

Il est toujours ingrat et d'un intérêt secondaire, pour le lecteur, de consulter un relevé sommaire de résultats d'aménagement sans avoir sous les yeux le texte et les tableaux complets. Cependant, les chiffres donnés ci-après, tirés de la revision décennale d'aménagement des forêts communales de *Montricher* en 1939, intéresseront-ils peut-être quelques forestiers. Espérons-le, car trop souvent les cahiers de revisions, une fois bien reliés et dûment sanctionnés, restent fermés; gardes, municipaux... et inspecteurs ne les consultent que trop rarement! Et pourtant, le meilleur moyen de soigner un malade est de lui tâter le pouls de temps en temps; pour la forêt, les conclusions tirées de l'inspection locale et visuelle doivent s'appuyer, se contrôler et s'étayer sur les données précises contenues dans le cahier d'aménagement.

Les forêts de *Montricher*, d'une étendue de 1031 ha, dont 245 ha sont des forêts parcourues, ont été aménagées en 1878, puis en 1900. Nous nous occuperons surtout ici des revisions de 1919, 1929 et 1939, qui ont été faites sur des bases identiques, soit donc facilement comparables, et dont les calculs d'inventaires, de contrôle d'exploitation, d'accroissement présentent les garanties d'exactitude qu'on est en droit d'exiger de ces opérations.